



SNUipp-FSU de l'Ain



SE UNSA 01

Bourg en Bresse, le 23 juin 2017

A  
Mme L'Inspectrice d'Académie,  
Directrice Académique des Services de l'Éducation  
Nationale de l'Ain  
10 rue de la Paix  
01000 Bourg en Bresse

**Objet :** Conseil d'école extraordinaire pour changement de rythmes scolaires

Madame l'Inspectrice d'Académie,

Vos services ont adressé jeudi 22 juin un courriel intitulé « *très urgent – Décret autorisant le changement des rythmes scolaires* » aux IEN de circonscriptions, relatif à la parution du nouveau décret instaurant la possibilité de revenir à la semaine de 4 jours.

Vous précisez que les écoles qui souhaiteraient changer de rythmes scolaires doivent impérativement transmettre leur demande à la DOS avant lundi 26 juin à midi, accompagné du compte rendu du conseil d'école. Compte-tenu des délais, les conseils d'école doivent donc se tenir les 22 ou 23 juin en soirée.

Il paraît difficile voire impossible pour les directeurs-trices de pouvoir réunir les membres de leur conseil d'école extraordinaire dans ces délais si restreints,

Pour que les modifications des rythmes scolaires soient cohérentes, réfléchies et conviennent à l'ensemble de la communauté scolaire, il est nécessaire d'y consacrer un temps de concertation. Cette décision ne peut être prise dans l'urgence et sans l'adhésion de tous.

Nos organisations syndicales vous demandent de permettre aux conseils d'école de se réunir dans des délais respectables et par conséquent, d'acter les modifications des rythmes scolaires lors d'un CDEN extraordinaire en toute fin d'année scolaire.

En vous assurant de notre attachement à un bon fonctionnement du service public d'éducation, nous vous adressons, Madame l'Inspectrice d'Académie, nos salutations distinguées.

Les co-secrétaires départementaux du SNUipp-FSU 01,  
Julien Gayet et Morgan Vincent

Karen Ansberque,  
Secrétaire départementale du SE-UNSA 01